le cnam
ICSV

Institut des cadressupérieursde lavente

Validation des acquis professionnels

Vous n’avez pas le titre requis pour vous inscrire à l’un de nos diplômes, vous pouvez y accéder par le biais de la validation des acquis professionnels (VAP 85)

Le Cnam est habilité à délivrer des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur et des titres à finalité professionnelle, enregistrés sur demande au RNCP, accessibles par:

La VAP 85

Accéder à un niveau de formationde l'enseignement supérieur pour continuer des études: **la validation des acquis professionnels (VAP 85)**

Article L.613-5 du code de l'éducation (décret n°85-906 du 23 août 1985)

La VAP 85 (loi de 1984 et décret de 1985) permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, par la validation des :

des expériences professionnelles (salariées ou non),
des formations suivies ou des acquis personnels, développés hors de tout système de formation.

VAE-VAP

Pour plus d'information sur la VAE cliquez ici

Vous pouvez également nous consulter:

EPN15 Stratégies - ICSV
2, rue Conté
75003 Paris
Bureau 37.2.07
Tel :01 58 80 86 55
Zahra ADJLOUT

Pour vous inscrire, cliquez ici.